



14.04.2003 - 15:00 Uhr

PD: Loi relative à la recherche sur les embryons: positions définies, décisions ajournées

(ots) - La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) est entrée en matière sur la loi relative à la recherche sur les embryons, a rejeté une proposition de renvoi et a demandé que certaines questions fassent l'objet de recherches plus poussées. La commission est parvenue à la conclusion que le secteur de l'éducation, de la formation et de technologie devait également contribuer aux efforts d'économies de la Confédération.

Au début de sa séance, la commission s'est à nouveau penchée sur les thèmes en rapport avec le message FRT (Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004-2007 (02.089 n)). On se rappellera que la commission avait achevé l'examen du projet proprement dit en février tout en laissant en suspens quelques questions. En introduction, les conseillers fédéraux Couchepin, président de la Confédération, et Joseph Deiss ont expliqué à la commission la répartition décidée le jour même des domaines affectés par le blocage des crédits touchant le secteur FRT en vue de la période 2004-2007 et ont assuré que le Conseil fédéral n'avait pas l'intention, à l'heure actuelle, de procéder à d'autres mesures d'économie. La majorité de la commission est parvenue à la conclusion que la situation financière de la Confédération justifiait qu'un blocage des crédits soit accepté. Par 10 voix contre 7, elle a donc décidé de retirer une décision prise de justesse en février consistant à déposer une motion de la commission demandant de supprimer le blocage des crédits. La solution de rechange « plus proche de la réalité » consiste à demander, par voie de motion votée à l'unanimité, que le secteur FRT soit exonéré de toute coupe budgétaire dans le cadre d'un éventuelle deuxième programme d'économies de la Confédération. La minorité de la commission a décidé quant à elle de maintenir également la motion initiale.

La finalisation des propositions d'intervention de la commission - initialement au nombre de 17 - n'a pas été une tâche facile. S'employant à restreindre le nombre d'interventions, elle a finalement décidé de se prononcer sur 4 motions et 4 postulats dont la finalité, tous textes confondus, est la promotion de la Suisse en tant que pôle de la formation, de la recherche et de la technologie et une meilleure efficacité structurelle dans le secteur. La commission ayant décidé dès février de biffer les 16 millions de francs (Arrêté G) prévus pour le transfert de technologie, elle devait dès lors se prononcer sur l'utilisation de la somme ainsi libérée. Elle s'est mise d'accord sur une affectation de cette somme à l'augmentation du crédit en faveur de l'intégration des professions SSA au niveau des écoles supérieures spécialisées. La proposition consistant à faire passer la somme prévue de 40 à 56 millions de francs a été acceptée par 14 voix contre 2.

En sa qualité de commission de la deuxième chambre saisie du projet de loi relative à la recherche sur les embryons (02.083 s), la commission du Conseil national s'est penchée pour la première fois sur le texte qui, après son passage à la Chambre haute, devait se réduire à une loi relative à la recherche sur les cellules souches. Le débat d'entrée en matière engagé à l'issue d'une audition a fait clairement ressortir un fort engagement des intervenants, le caractère délicat de la matière et la controverse sur les nombreuses

thèses émises.

Le fait que la commission ait été saisie d'une proposition de non entrée en matière et de deux propositions de renvoi reflète également la disparité des points de vue. Comme l'avait déjà révélé le débat au sein de la commission de l'autre conseil, la Chambre prioritaire pour ce projet, la question essentielle qui se posait portait sur la constitutionnalité du texte. Finalement, la commission a rejeté la proposition de non entrée en matière par 9 voix contre 4. Par 8 voix contre 1, et sept abstentions, elle a rejeté les propositions de renvoi. L'administration a été chargée, dans la perspective des travaux de la séance de mi-mai, de répondre à un long catalogue de questions en suspens. Dans le débat d'entrée en matière, la commission devra opter en faveur de la version étroite décidée par le Conseil des Etats (limitation à la production de cellules souches embryonnaires et à la recherche sur ces cellules, à l'exclusion de la recherche sur les embryons) ou du projet du Conseil fédéral (comprenant la recherche sur les embryons). C'est à ce stade aussi que l'on observera si une troisième voie, inspirée de l'expérience allemande et qui prévoit un régime plus restrictif, trouvera une majorité au sein de la commission.

Un autre sujet débattu par la CESC, ceci en présence de la conseillère fédérale Calmy-Rey, portait sur le crédit d'engagement de 15 millions de francs en faveur du projet suisse présenté dans le cadre de l'exposition universelle « Expo 2005 Aichi » au Japon (Message 02.080 s). A l'instar du Conseil des Etats, les membres de la commission ont émis un jugement favorable sur le concept du Pavillon suisse. C'est pourquoi la proposition de réduction du crédit de 3 millions de francs a été rejetée par 14 voix contre 2. A une abstention près, l'arrêté fédéral a été accepté au vote final.

La commission a siégé du 9 au 11 avril 2003 à Berne, sous la présidence du conseiller national Hans Widmer (PS/LU) et en présence, pour les objets relevant de leurs domaines respectifs, des conseillers fédéraux Pascal Couchepin et Joseph Deiss ainsi que de Madame Calmy-Rey.

Renseignements:

Hans Widmer, président de la commission, tél. 041 360 12 10

Elisabeth Barben, secrétaire de la commission, tél. 031 322 99 38

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003711/100462003> abgerufen werden.